

## Etablissements 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés public et privé sous contrat

A la rentrée scolaire 2015 l'académie compte 1 593 établissements des 1er et 2nd degrés public et privé sous contrat. Avec 1 319 écoles, le 1er degré couvre 831 (63.4%) des 1 310 communes de l'académie.

Public & Privé		Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Académie
1er degré	Ecole maternelle	97	9	28	144	278
	Ecole maternelle d'application			1	2	3
	Ecole élémentaire	270	153	214	392	1 029
	Ecole élémentaire d'application		2	2	3	7
	Ecole élémentaire spécialisée				1	1
	Ecole de plein air				1	1
Total 1er degré		367	164	245	543	1 319
2nd degré	Collège*	43	28	40	80	191
	Etablissement régional d'enseignement adapté		1	1	1	3
	Lycées d'enseignement général	6	2	1	5	14
	Lycée d'enseignement général et technologique	2		6	12	20
	Lycée d'enseignement technologique	1				1
	Lycée polyvalent	6	5	4	4	19
	<i>sous total lycée</i>	15	7	11	21	54
	Lycée professionnel	4	2	4	10	20
	Lycée professionnel avec SGT	1			5	6
	<i>sous total lycée professionnel</i>	5	2	4	15	26
Total 2nd degré		63	38	56	117	274
Total 1er et 2nd degrés		430	202	301	660	1 593

**Ecole maternelle** : Elle comprend traditionnellement trois classes : la petite, la moyenne et la grande section, et compte aussi parfois une très petite section pour les enfants de moins de 3 ans.

**Ecole élémentaire** : Elle accueille les enfants à partir de six ans, âge auquel commence l'instruction obligatoire en France. L'école élémentaire représente pour beaucoup d'entre eux la suite de la maternelle, avec laquelle elle forme l'école dite primaire.

**Ecole maternelle et élémentaire d'application** : Ecole maternelle ou élémentaire publique qui a au moins trois classes d'application. Une classe d'application est une classe de l'école dont le titulaire est un maître formateur. Cet établissement accueille notamment des enseignants ou étudiants en formation.

**Ecole élémentaire spécialisée** : Ecole maternelle ou élémentaire dans laquelle existe trois classes spécialisées ou plus (classes d'adaptation, classes de perfectionnement, classes d'Inclusion Scolaire).

**Ecole de plein air** : Ecole publique accueillant pour une durée limitée des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières.

**Collège** : Etablissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

**Etablissement Régional d'Enseignement Adapté** : Etablissement public local d'enseignement (EPL) chargé de dispenser un enseignement général, technologique et/ou professionnel à des élèves en difficulté scolaire ou sociale, ou handicapés (moteur ou sensoriel).

**Lycée d'Enseignement Général** : Le lycée est un établissement qui dispense l'enseignement général du second cycle du second degré, de la seconde à la terminale.

**Lycée d'Enseignement Technologique** : Le lycée technologique est un établissement qui dispense l'enseignement technologique du second cycle du second degré, de la seconde à la terminale.

**Lycée d'Enseignement Général et Technologique** : Tout lycée technologique ayant au moins une classe d'enseignement général, ou tout lycée général ayant au moins une classe d'enseignement technologique est classé en lycée général et technologique.

**Lycée Polyvalent** : Lycée général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP) qui dispense des enseignements du second cycle professionnel.

**Lycée Professionnel** : Etablissement d'enseignement professionnel, préparant aux C.A.P., aux B.E.P. et aux baccalauréats professionnels.

**Lycée Professionnel avec Section d'Enseignement Général et Technologique (SGT)** : Lycée professionnel ayant une section d'enseignement général et technologique (SGT) qui dispense des formations du second cycle général ou technologique.

		Allier	Cantal	Haute-loire	Puy-de-Dôme	Académie	
Public	1er degré	Ecole maternelle	97	9	28	144	278
		Ecole maternelle d'application			1	2	3
		Ecole élémentaire	259	140	155	356	910
		Ecole élémentaire d'application		2	2	3	7
		Ecole élémentaire spécialisée				1	1
		Ecole de plein air				1	1
	Total 1er degré		356	151	186	507	1 200
	2nd degré	Collège*	37	22	22	59	140
		Etablissement régional d'enseignement adapté		1	1	1	3
		Lycées d'enseignement général	3	1		2	6
		Lycée d'enseignement général et technologique	1		3	7	11
		Lycée polyvalent	5	3	2	4	14
		<i>sous total lycée</i>	9	4	5	13	31
		Lycée professionnel	2	2	2	5	11
		Lycée professionnel avec SGT	1			5	6
	<i>sous total lycée professionnel</i>	3	2	2	10	17	
Total 2nd degré		49	29	30	83	191	
Total 1er et 2nd degrés		405	180	216	590	1 391	
Privé	1er degré	Ecole élémentaire	11	13	59	36	119
		Total 1er degré	11	13	59	36	119
	2nd degré	Collège	6	6	18	21	51
		Lycées d'enseignement général	3	1	1	3	8
		Lycée d'enseignement général et technologique	1		3	5	9
		Lycée d'enseignement technologique	1				1
		Lycée polyvalent	1	2	2		5
		<i>sous total lycée</i>	6	3	6	8	23
	Lycée professionnel	2		2	5	9	
	Total 2nd degré		14	9	26	34	83
Total 1er et 2nd degrés		25	22	85	70	202	



**Auteur**  
Jacqueline Nenot

Secrétariat :  
Marie-José TEIXEIRA

**Division Statistique et Evaluation** : [dse@ac-clermont.fr](mailto:dse@ac-clermont.fr)

☎ 04 73 99 32 71 ☎ 04 73 99 32 78  
<http://www.ac-clermont.fr/statistiques/> (grand public)  
<http://statpro.ac-clermont.fr> (depuis un site académique)

ISSN 2119-7628